

à environ 30 millions de dollars. Naturellement, je n'ai jamais pu comprendre comment il en était arrivé à ce chiffre.

L'hon. M. GARDINER: Le chiffre est 10 millions de dollars.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oh! oui; la prime à la réduction des emblavures se chiffrait par 30 millions.

L'hon. M. GARDINER: Oui.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je n'ai jamais pu comprendre comment le ministre a obtenu ce chiffre de 30 millions de dollars pour prime de réduction des emblavures.

L'hon. M. GARDINER: Il dépasse maintenant 20 millions de dollars.

M. DOUGLAS (Weyburn): On a soustrait 6 millions d'acres à la production du blé. Je ne comprends pas comment le ministre a obtenu ce chiffre de 30 millions de dollars en se basant sur 6 millions d'acres. Il en donnera probablement l'explication. Le point en cause c'est que, quel que soit le chiffre qu'il ait obtenu comme prime pour la réduction des emblavures, le cultivateur ne peut l'ajouter à la somme qu'il a retirée de la vente du blé provenant de terres d'une catégorie absolument différente. La prime qu'il obtient sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est celle qui a été versée relativement aux terres sur lesquelles on cultivait peu ou point de blé. On ne la paie pas au cultivateur dont le rendement est supérieur à douze boisseaux à l'acre. On ne peut l'ajouter au prix de son blé puisqu'on ne lui en paie pas.

Le ministre a confondu une région à faible rendement avec une industrie périlante. Le cultivateur qui a obtenu de quinze à vingt-cinq boisseaux à l'acre ne touche pas cette prime. Comment peut-on ajouter la prime au prix qu'il obtient pour son blé? Il en est une qu'on peut ajouter aux recettes provenant du blé; c'est la soi-disante prime supplémentaire de 75c. par acre pour la moitié des terres mises en culture jusqu'à concurrence de 200 acres. Cette prime peut s'ajouter aux recettes que le cultivateur retire de son blé parce que, si je ne m'abuse, c'est une subvention que l'Etat verse au lieu de fixer le prix maximum du blé à 77.3c. sur le marché libre.

On estime que le rendement moyen par acre sera cette année de 13.1 boisseaux. Pour la moyenne des cultivateurs, dont la moitié des terres est semée en blé, la prime revient à un peu plus de 5c. par boisseau, ce qui signifie qu'on ajoute un peu plus de 5c. par boisseau au prix que le cultivateur touche pour son blé. Le cultivateur est ainsi loin d'obtenir un prix de 90c. ou \$1 le boisseau.

Je déclare au ministre de l'Agriculture que, si le Gouvernement effectuait toutes les ventes de blé à même la récolte de cette année, le revenu provenant des certificats de participation pourrait peut-être relever ce chiffre. On n'a cependant pas agi en ce sens. La seule chose dont nous puissions être sûrs, c'est une avance de 70c., plus 5c. et une fraction que le cultivateur recevra en vertu du projet actuel de prime.

Le ministre de l'Agriculture a maintes fois déclaré à la radio et à la Chambre que la politique agricole du Gouvernement vise un revenu agricole minimum d'environ 325 millions de dollars pour l'Ouest canadien. Je n'ai jamais pu comprendre comment le ministre s'y prend pour établir ce chiffre ou je n'ai jamais pu savoir où il l'a pris. La dernière statistique publiée par le Gouvernement nous apprend que le revenu agricole des provinces des Prairies s'est élevé l'an dernier à \$410,222,000. Si le revenu agricole des provinces des Prairies doit être cette année d'environ 325 millions de dollars, il est bien clair qu'il aura diminué de près de 100 millions, étant donné qu'un montant de 325 millions permet d'acheter cette année beaucoup moins de marchandises que la même somme l'an dernier.

Cette situation est grave, car, ainsi que je l'ai dit au début de cette discussion, toute l'économie des provinces des Prairies repose sur le blé. C'est en somme la principale denrée que nous avons produite ou que nous sommes capables de produire. Si nous réduisons le revenu des cultivateurs des Prairies, nous diminuons leur pouvoir d'achat. Et l'effet de cette réduction de leur pouvoir d'achat se fait aujourd'hui sentir dans toutes les villes, tous les villages et tous les hameaux à partir des Rocheuses jusqu'aux Grands lacs. Au cours de la campagne qu'ils ont menée, les syndicats corporatifs de l'Ouest canadien ont présenté quatre demandes au Gouvernement. Ils l'ont prié, premièrement, de fixer le prix à \$1 le boisseau à Fort-William; deuxièmement, d'immobiliser l'excédent à titre de mesure de guerre; troisièmement, d'appliquer toutes les ventes de blé à la récolte de cette année, et, quatrièmement, de déclarer 1941 année de crise en vertu de l'article 3 de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je crois que les députés ministériels de l'Ouest et que les représentants de cette région du pays qui siègent de ce côté-ci de la Chambre conviendront que cette politique a reçu l'approbation unanime de plusieurs groupes considérables de la population des Prairies. Pour ma part, j'ai assisté à quelques réunions tenues dans ma circonscription et j'ai constaté que les hommes d'affaires, les hommes de professions libérales et les ouvriers